|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………**Arrêté portant maintien en disponibilité*****(Absence de vacance de poste)***M Grade  |

Le Maire de la Commune de *(ou le Président de)* .................................................,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-68 du 13 Janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu l’arrêté du ………………… plaçant M………………… grade ………………… en disponibilité pour ………………… (préciser le motif de la disponibilité) à compter du ………………… pour une période de ………………… ;

Vu la demande de réintégration en date du ………………… formulée par M………………… à l’expiration de sa disponibilité en cours, à compter du ………………… ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu’il n’existe pas, à cette date, de vacance de poste correspondant au grade de …………………au tableau des effectifs permettant la réintégration de l’intéressé(e) ;

*(En cas de demande de l’agent intéressé) Vu l’avis de la Commission administrative paritaire ;*

Considérant la saisine de la bourse de l’emploi du centre de gestion de la F.P.T de la Charente ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du…………………, M…………………, né*(e)* le …………………est maintenu*(e)* en position de disponibilité.

**ARTICLE 2 :** Pendant cette période de disponibilité, l’agent ne percevra aucune rémunération et cessera de bénéficier de ses droits à l’avancement et à la retraite.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général des Services*) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le ……………………………..Signature de l’agent : |